

Code d'éthique des fournisseurs de Sunbelt Rentals

RESPECT DE LA LOI ET DE CE CODE

Les fournisseurs et, le cas échéant, leurs installations de fabrication doivent au minimum se conformer pleinement à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales et/ou locales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, celles traitant du travail, de l'immigration, de la santé et de la sécurité, et l'environnement. Lorsque les dispositions de ce Code traitent de sujets couverts par les lois, le code applicable qui offre la plus grande protection à l'individu doit être appliqué.

TRAVAIL VOLONTAIRE

Tout le travail direct et celui de la chaîne d'approvisionnement doit être volontaire – cela inclut les employés, les sous-traitants, les agences, les fournisseurs et les consultants de Sunbelt Rentals.

Le recours au travail trafiqué, contraint, esclave, sous contrat, en prison, pour enfants, mineurs ou toute autre forme de travail forcé est strictement interdit. Le recrutement fondé sur la menace, la force, la coercition ou la fraude est également interdit. Les travailleurs ne seront pas tenus de fournir des « cautions » afin d'obtenir un emploi, ni de détenir des papiers d'identité ou d'immigration (y compris, mais sans s'y limiter, des passeports, des permis de travail ou des documents de voyage), ni de détruire, dissimuler, confisquer ou refuser de toute autre manière. L'accès des travailleurs à ces documents est également interdit. Les travailleurs doivent être libres de démissionner de leur emploi conformément aux lois ou réglementations applicables sans pénalité illégale.

Les fournisseurs ont la responsabilité de veiller à ce que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains n'aient pas lieu dans leur entreprise ou au sein de leur chaîne d'approvisionnement.

PRÉVENTION DU TRAVAIL DES MINEURS

Les fournisseurs doivent s'assurer que chaque travailleur est âgé d'au moins 15 ans et répond à l'âge minimum légal applicable, si l'âge minimum est plus élevé en vertu de la législation locale. Les travailleurs de moins de 18 ans ne peuvent pas effectuer de travaux dangereux et doivent être interdits de travail de nuit. Dans certains cas où le Fair Labor Standards Act (FLSA) aux États-Unis le permet, l'âge minimum des travailleurs peut être de 14 ans, mais uniquement en respectant les directives de la FLSA et les restrictions sur les heures de travail.

Les fournisseurs doivent également conserver des copies des documents officiels de chaque travailleur qui vérifient la date de naissance du travailleur. Dans les pays où les documents officiels ne sont pas disponibles pour confirmer les dates de naissance exactes, le fournisseur doit confirmer les âges en utilisant des méthodes d'évaluation appropriées et fiables.

Le cas échéant, les fournisseurs doivent participer et contribuer aux politiques et programmes qui prévoient la transition de tout enfant reconnu coupable de travail des enfants afin de permettre à cet enfant de fréquenter et de rester dans une éducation de qualité jusqu'à ce qu'il ne soit plus un enfant. Toute mesure pertinente prise à cet égard doit être conforme aux dispositions de la Convention 138 de l'Organisation internationale du Travail et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

PRATIQUES D'EMBAUCHE ET D'EMPLOI

Les pratiques d'embauche des fournisseurs doivent inclure la vérification du droit légal des travailleurs à travailler dans le pays et garantir que tous les documents obligatoires, tels que les permis de travail, sont disponibles pour confirmation. Les travailleurs devraient être fournis avec des informations écrites et compréhensibles sur leur emploi, y compris les conditions d'emploi, les salaires, les périodes de paie et les avantages sociaux.

Les fournisseurs doivent interdire toute discrimination en matière de recrutement, d'embauche, de salaires, d'avantages sociaux et autres formes de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de conditions d'emploi, de licenciement ou de retraite fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, la nationalité, l'âge, le handicap, l'appartenance syndicale, la maternité, l'orientation sexuelle, l'état civil ou autre statut protégé.

Les fournisseurs doivent également garantir le respect des lois et réglementations applicables en matière de travail et de sécurité sociale liées aux relations de travail régulières. Les exemples incluent les réglementations liées aux contrats et à la sous-traitance de main-d'œuvre uniquement, aux modalités de travail à domicile, à l'abus des programmes d'apprentissage et à la répétition excessive des contrats à durée déterminée.

HEURES DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de salaires et d'heures de travail régissant la rémunération des employés et les heures de travail, tout en respectant ou dépassant les normes légales en matière de salaire minimum, de primes pour heures supplémentaires et d'avantages légaux. Les fournisseurs doivent garantir que les travailleurs reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Les salaires ne doivent pas être payés en nature. Les fournisseurs doivent garantir que les salaires sont payés à temps, que les heures de travail ne sont pas excessives et que les heures supplémentaires sont volontaires et payées à un taux majoré conformément à la loi en vigueur ou aux conventions collectives applicables. Les travailleurs ne devraient pas être tenus de travailler régulièrement plus de 48 heures par semaine et devraient bénéficier d'au moins un jour de congé tous les sept jours en moyenne.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs de choisir de former ou d'adhérer légalement et pacifiquement aux syndicats de leur choix et de négocier collectivement. Les représentants des travailleurs ne doivent pas faire l'objet de discrimination et doivent avoir accès au lieu de travail pour exercer leurs fonctions représentatives.

HARCÈLEMENT

Les fournisseurs doivent favoriser un environnement de travail inclusif et accueillant, exempt de harcèlement et de discrimination. Les fournisseurs ne doivent pas soumettre leurs travailleurs à du harcèlement ou à des abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux. Les fournisseurs ne doivent pas se livrer, soutenir ou autoriser le harcèlement ou la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le sexe, la nationalité, l'âge, le handicap, l'appartenance syndicale, le statut d'ancien combattant, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil ou d'autres caractéristiques protégées par la loi applicable. Les fournisseurs ne peuvent pas recourir à des amendes pour discipliner leurs employés et toute mesure disciplinaire doit être consignée par écrit. Les

fournisseurs doivent disposer d'un système permettant aux employés de signaler leurs préoccupations de manière anonyme sans crainte de représailles.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs, conformément aux lois applicables, doivent offrir à tous leurs travailleurs un environnement de travail sûr et sain. Les fournisseurs doivent prendre des mesures proactives pour prévenir les dangers sur le lieu de travail et protéger les travailleurs et les autres, y compris les membres du public, de tout danger associé aux opérations, produits et services de l'entreprise.

Les travailleurs devraient avoir accès à des toilettes propres et à de l'eau potable. Les logements ou autres types d'hébergement, lorsqu'ils sont prévus, doivent être propres, sûrs et répondre aux besoins fondamentaux des travailleurs.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent s'assurer que chaque installation est conforme aux lois environnementales applicables, y compris toutes les lois relatives à l'élimination des déchets, aux émissions atmosphériques, aux rejets, aux substances toxiques et à l'élimination des déchets dangereux. Les fournisseurs doivent travailler activement pour prévenir la pollution et minimiser la consommation d'énergie et de matériaux, réduire la production de déchets et assurer une gestion et une élimination efficaces et responsables des déchets. Plus précisément, les fournisseurs doivent valider que tous les matériaux et composants entrants ont été obtenus conformément aux traités et protocoles internationaux en plus des lois et réglementations locales.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Les fournisseurs doivent fournir à leurs employés les informations, instructions, formations et conseils nécessaires pour garantir des opérations sûres, responsables et conformes, et pour promouvoir le respect de ce Code et des dispositions qu'il contient.

CADEAUX ET PAIEMENT IMPROPRIÉ

Les fournisseurs ne peuvent pas offrir de cadeaux aux employés de Sunbelt Rentals, sous forme de pots-de-vin, de pots-de-vin ou en échange d'opportunités commerciales.

ANTI-CORRUPTION

Sunbelt Rentals s'engage à se conformer à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger et aux lois anti-corruption et anti-blanchiment d'argent des pays dans lesquels nous exerçons nos activités, y compris la loi britannique sur la corruption. Les fournisseurs doivent également se conformer à ces lois et ne peuvent participer à des pots-de-vin ou à des commissions occultes de quelque nature que ce soit, que ce soit dans le cadre de relations avec des représentants du gouvernement ou des entités et/ou des individus d'autres secteurs.

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tous les fournisseurs doivent se conformer aux lois concernant les conflits d'intérêts et la concurrence loyale.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Les fournisseurs doivent protéger toutes les informations, données électroniques et propriété intellectuelle de Sunbelt Rentals avec des mesures de protection appropriées. Le fournisseur ne doit utiliser les informations confidentielles de Sunbelt Rentals qu'aux fins spécifiées par Sunbelt Rentals. Tout transfert d'informations confidentielles doit être exécuté de manière sécurisée. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser la marque Sunbelt Rentals, les images ou tout autre matériel dont Sunbelt Rentals détient les droits d'auteur, sauf autorisation écrite. Si un fournisseur prend connaissance d'une violation de données ou d'une violation potentielle ayant un impact sur Sunbelt Rentals ou sur la sécurité des opérations ou des données de Sunbelt Rentals, ce fournisseur doit immédiatement contacter Sunbelt Rentals (voir les coordonnées ci-dessous). Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les obligations ou normes réglementaires, contractuelles ou autres applicables en matière de cybersécurité applicables à leur entreprise ou à leurs opérations.

Afin de soutenir et d'évaluer ses fournisseurs, Sunbelt Rentals peut engager des activités de surveillance pour évaluer la conformité à ce code d'éthique. Les fournisseurs qui ne satisfont pas aux exigences de ce Code peuvent avoir la possibilité de mettre leur entreprise aux normes de Sunbelt Rentals dans un délai raisonnable. Sunbelt Rentals se réserve le droit de mettre fin à sa relation commerciale avec tout fournisseur qui ne le fait pas ou refuse de se conformer au code d'éthique des fournisseurs.

Toute personne qui estime qu'une violation du Code d'éthique des fournisseurs de Sunbelt Rentals a eu lieu est priée de signaler les informations pertinentes en toute confidentialité à la hotline de conformité de Sunbelt Rentals au 844-960-0579 aux États-Unis, au Canada ou au Royaume-Uni.

Nom du fournisseur:

Signature du répondant:

Nom du répondant en lettres moulées:

Date: